DÉCLARATION PRÉALABLE
Carport, Pergola

Je pose une déclaration préalable pour un carport ou une pergola ayant une emprise au sol ≤ à 20 m². Autrement le projet et soumis à permis de construire.

CERFA n° 16702 construction et travaux non soumis à permis de construire

Téléchargeable sur le site : http://www.service-public.fr (démarches et outils - formulaires administratifs). Il permet de compléter le dossier et le déposer en mairie ou l'envoyer en lettre en recommandé avec accusé de réception à la mairie où seront faits les travaux.

Nouveau **Démarche en ligne : Vous pouvez poser votre dossier en ligne,** https://saasweb.oci-urbanisme.fr/NetADS/sve/CCPV30/ lien disponible sur le site de la communauté de communes du pays viganais (service urbanisme).

Délai de droit commun : 1 mois (*2 mois si le terrain se situe en périmètre des monuments historiques*).

Pièces à fournir

DP1 : PLAN DE SITUATION

Il permet de localiser le terrain sur la commune.

Vous pouvez vous procurer la trame sur les sites internet : http://www.cadastre.gouv.fr ou https://www.google.fr/maps

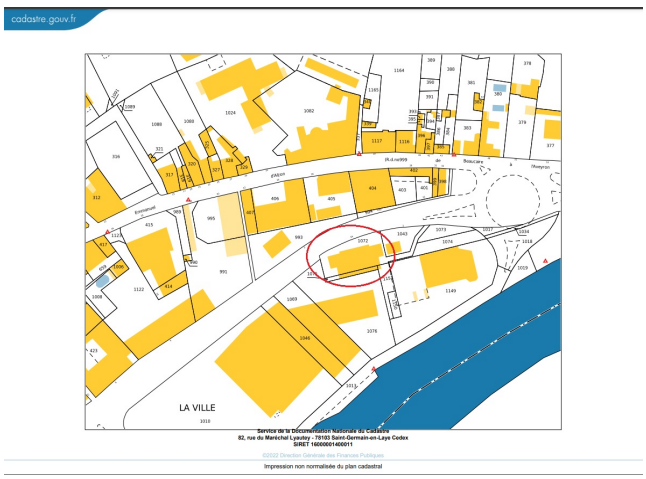

DP2 : PLAN DE MASSE

Matérialise l'emplacement exact du projet par rapport à l'existant et des limites du terrain.
Le plan doit être à l'échelle et faire apparaître les éléments suivants:

- L'orientation,
- La distance des limites séparatives,
- Les bâtiment existants sur le terrain et les distances avec le projet,
- Le tracé des voies de desserte,
- L'implantation du projet,
- Les plantations supprimées et celles ajoutées pour le projet,
- L'indication de l'angle de prise de vue des photos.

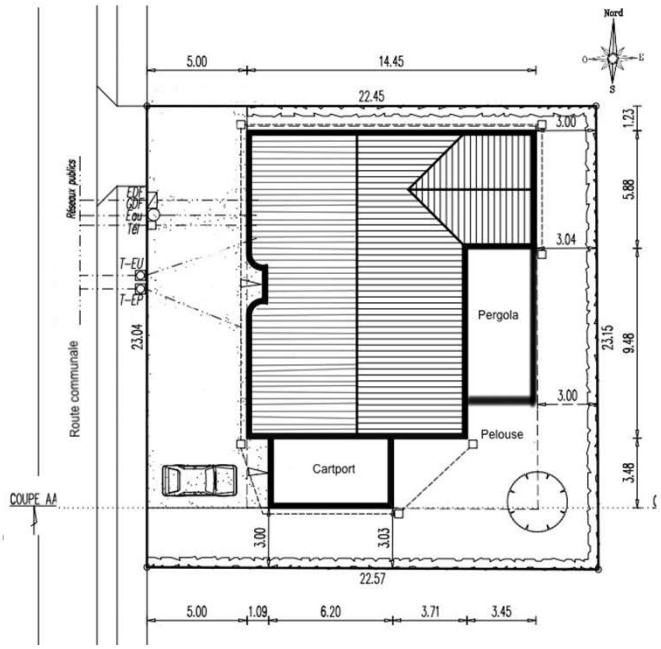

DP3 : PLAN DE COUPE

Le plan de coupe du terrain et de la construction permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant projet.
Il doit faire apparaître :

- Le profil du terrain avant et après travaux,
- L'implantation de la construction par rapport au profil du terrain,
- Le volume extérieur des constructions.

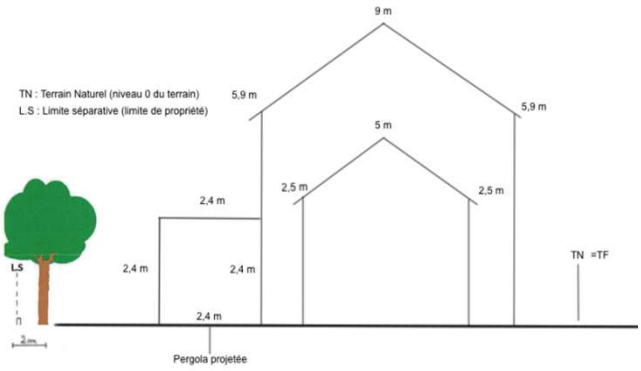

DP4 : PLAN DES FACADES ET DES TOITURES

Il permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction.

Il doit comporter l'orientation, l'indication de l'échelle et les éléments de décor.

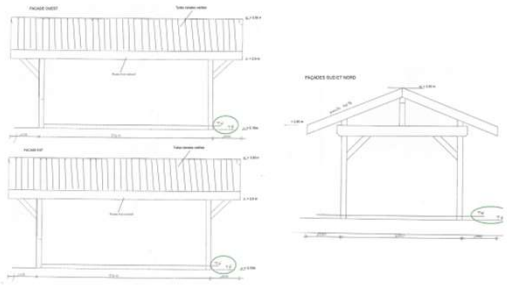

DP5 ET/OU DP6 : REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR DE LA CONSTRUCTION SI VOTRE PROJET LE MODIFIE

Fournir également un photomontage (1) : il peut être réalisé à partir d'un assemblage de photographies montrant le site existant et d'une image de synthèse ou a partir d'un calque sur fond de photographie du site existant.

DP7 ET DP8 : PHOTOGRAPHIES DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN

Permet de comprendre le fonctionnement de la parcelle et d'apprécier l'intégration du projet sur le terrain.
Il faut intégrer au dossier une ou plusieurs photos avec une vue proche (2) : photo de l'emplacement du projet. Une ou plusieurs photos de loin (3) : photo globale du terrain montrant la ou les constructions existantes et celles potentiellement à proximité.

En cas d'impossibilité de prendre une photo de loin, par manque de recul par exemple, joindre une simple note explicative et justifier qu'aucune photo ne peut être prise de loin

DP11 : NOTICE EXPLICATIVE

Préciser les modalités de construction, les dimensions, le nombre de voiture pouvant stationner, dalles au sol, les matériaux et les couleurs des constructions.

DP 11 - Matériaux utilisés et mode d'exécution des travaux.

Projet :

Construction d'une pergola attenante à la maison d'habitation

Situation :
La future pergola de 19 m² sera sur la façade nord de la maison. La cuisine donnera accès à cette pergola.

Aspect architectural :
Le choix de l'aluminium est pris pour son intégration au paysage. Il sera de couleur gris anthracite avec les lames orientable en PVC gris souris.

Matériaux :
- Structure en Aluminium
- Lame en PVC Gris souris

Mode d'exécution des travaux :
La fabrication et la pose est exécutées par un professionnel (cf. devis).